

Bienvenue à la Web Conférence « Préparation et ouverture de l'exercice 2022 »

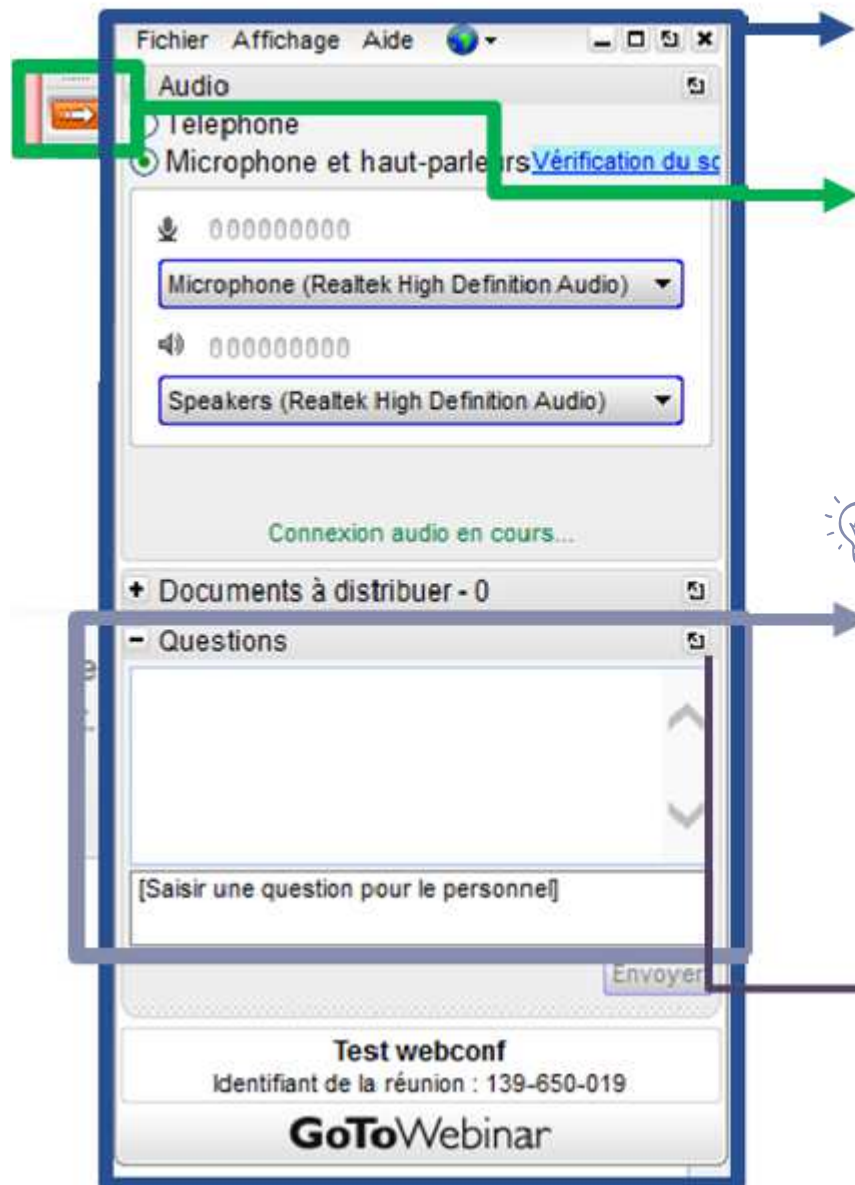
7 décembre 2021

La présentation va commencer dans quelques instants



Webconférence : GoToWebinar

Les principales fonctionnalités



Panneau de configuration

Afficher ou masquer le panneau de configuration

Posez vos questions dans le cadre puis cliquez sur « envoyer »

Cette icône, cela permet de détacher la fenêtre question du panneau d'affichage : elle reste affichée même lorsque le panneau d'affichage est masqué.

The screenshot shows the GoToWebinar interface with several annotations. A blue arrow points to the top menu bar (Fichier, Affichage, Aide). A green box highlights the 'Audio' section, with a green arrow pointing to a small orange icon with a right-pointing arrow. A lightbulb icon points to the 'Questions' section, which contains a text input field and an 'Envoyer' button. A black arrow points from the 'Envoyer' button to a small icon of a window with a right-pointing arrow.

Introduction

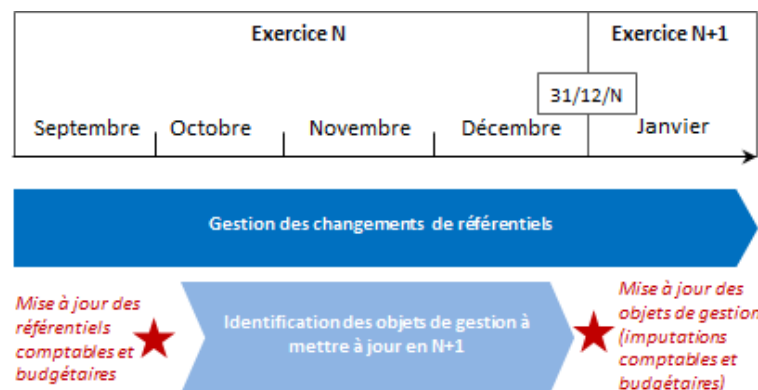
1. Mise à jour des référentiels
2. Mise à jour des objets de gestion et actualisation de la programmation
3. Volet comptabilité générale
4. Volet budgétaire
5. Transmission du budget initial 2022 dans l'infocentre

Conclusion

Webconférence : Préparation et ouverture de l'exercice 2022

Introduction

- Le budget initial 2022 doit être adopté par l'organe délibérant et approuvé par les tutelles le cas échéant dans des délais permettant qu'il soit **exécutoire dès le 1^{er} janvier 2022** (article 176 du décret GBCP).
- Les **évolutions des différents référentiels** (comptables, budgétaires, organisationnels) doivent être préparées et intégrées dans le système d'information **le plus tôt possible** sur la fin de l'exercice 2021, avant l'ouverture de l'exercice 2022.
- De la même manière, les **objets de gestion toujours actifs en 2022** devront le cas échéant être mis à jour pour intégrer les changements de référentiels.



Assurer la continuité de gestion entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022

- **Définition et mise en place des référentiels 2022 :**

Il s'agit **d'actualiser, enrichir les référentiels actuels et/ou construire de nouveaux référentiels** le cas échéant, selon les principes suivants :

- **recentrer chaque référentiel sur sa finalité ;**
- si cela n'est pas déjà fait ou pas totalement finalisé : **supprimer les référentiels obsolètes** (anciens comptes budgétaires) et **développer ou actualiser les nouvelles nomenclatures GBCP** (destination, origines, opérations pluriannuelles, opérations sur recettes fléchées, opérations sur comptes de tiers, etc.) ;
- **organiser la cohérence entre les différents référentiels** (notamment comptable et budgétaire) afin de permettre les analyses croisées entre plusieurs référentiels et éviter les redondances.

- **Nomenclatures budgétaires :**

Les nomenclatures budgétaires (natures, destinations, opérations, organisations budgétaires...) pouvant évoluer d'une année sur l'autre, il est nécessaire de **procéder à leur mise à jour afin que la gestion (dépenses et recettes) puisse débuter effectivement le 1er janvier 2022.**

Pour rappel, l'axe « opérations » modélise les activités ou projets qui constituent des ensembles cohérents qui doivent être suivis distinctement de manière pluriannuelle. Cela nécessite **d'anticiper leur création en amont du processus de budgétisation.**

Une mise à jour doit donc être effectuée afin :

- de **désactiver au 31 décembre 2021 les éléments non reconduits en année 2022** : cela doit permettre d'empêcher toute saisie sur ces axes en année 2022 ;
- de **rendre disponibles au 1er janvier 2022 les nomenclatures mises à jour** afin de permettre l'ouverture de la gestion dès le 01/01/2022.

Webconférence : Préparation et ouverture de l'exercice 2022

1- Mise à jour des référentiels

- **Nomenclatures budgétaires : programmation et planning de mise à jour :**

La mise en place des nomenclatures budgétaires actualisées est un **prérequis à la programmation des AE et CP sur les exercices suivants**. Dans le système d'information, la mise en place de la nomenclature budgétaire actualisée doit donc être anticipée au maximum afin de pouvoir effectuer la programmation budgétaire sur des axes pertinents.

Les nouvelles nomenclatures (natures, destinations, opérations, organisation) doivent être **établies en amont des travaux d'élaboration budgétaire pour l'exercice 2022**.

Cela signifie que les référentiels doivent être **mis à jour dans le système d'information le plus tôt possible** :

- la mise en place des nomenclatures de l'année 2022 en avance de phase (en année 2021) ne doit pas perturber l'exécution des dépenses et recettes en année 2021 (pas de substitution de la nomenclature 2021 par la nomenclature 2022) : **les nomenclatures 2021 et 2022 doivent pouvoir coexister de manière étanche** ;

- la **possibilité de millésimer les nomenclatures** (et les « hiérarchies » selon les cas) doit être envisagée, ceci afin de tracer les évolutions de référentiel (fusion, éclatement) et faciliter la fin de gestion 2021 et le début de gestion 2022.

Webconférence : Préparation et ouverture de l'exercice 2022

1- Mise à jour des référentiels

- **Nomenclatures de comptabilités auxiliaires et générale :**

Référentiels de comptabilités auxiliaires :

L'utilisation des comptabilités auxiliaires (**fournisseurs, clients, immobilisation, stocks**) permettent d'assurer un suivi fin des opérations et une fiabilisation de la comptabilité générale.

Il est impératif de maintenir les référentiels qui permettent de garantir la fiabilité de ces comptabilités auxiliaires.

Les responsables de ces comptabilités auxiliaires sont chargés de maintenir leurs référentiels respectifs au fil de l'eau. En fin d'année 2021, les travaux de préparation du nouvel exercice peuvent être l'occasion d'effectuer une **revue exhaustive de ces référentiels et d'anticiper les mises à jour à effectuer, afin de débiter l'exercice 2022 avec des référentiels à jour.**

Exemples de contrôles à effectuer sur le référentiel fournisseur : **inactivation** des tiers fournisseurs non mouvementés ou obsolètes ; **mise à jour** du registre des cessions oppositions ; mises à jour des informations relatives au tiers fournisseur : dénomination, adresse, RIB, compte de comptabilité générale associé au tiers.

Webconférence : Préparation et ouverture de l'exercice 2022

1- Mise à jour des référentiels

- **Nomenclatures de comptabilités auxiliaires et générale (suite):**

Plan de comptes commun (PCC):

Le PCC fait l'objet d'une **actualisation annuelle**. Il est diffusé aux agents comptables et aux éditeurs au cours du dernier trimestre de l'exercice N pour mise en application sur l'exercice N+1.

Les modifications liées au PCC ne peuvent néanmoins pas toutes être anticipées dès l'exercice 2021 :

- les **créations de compte relatifs à l'exercice 2022** doivent être anticipées en année 2021 afin de pouvoir être applicables dès le 1^{er} janvier 2022 ;
- les **suppressions/inactivations de compte et les modifications de caractéristiques de comptes (libellé, etc...)** ne peuvent être anticipées car cela bloquerait l'utilisation des objets de gestion en cours, mais elles doivent être effectives au 1^{er} janvier 2022.

Une **information doit être faite à tous les utilisateurs**, notamment les ordonnateurs, pour éviter les erreurs d'imputation (par exemple les opérations d'inventaire qui nécessitent une contrepassation en N+1).

Ces modifications peuvent nécessiter :

- de revoir certaines **subdivisions spécifiques à votre organisme** ;
- des **tables de correspondance** entre les comptes de 2021 et 2022.

Webconférence : Préparation et ouverture de l'exercice 2022

2- Mise à jour des objets de gestion et actualisation de la programmation

- **Mise à jour des imputations budgétaires des objets de gestion :**

Suite à une évolution de nomenclature, il est nécessaire de mettre à jour les objets de gestion (**EJ, DP, Titre de recette, etc.**) susceptibles d'entraîner des écritures en comptabilité budgétaire (AE, CP, recettes). Ceci est indispensable pour les rendre utilisables dès le 1^{er} janvier 2022.

Rappel de la définition de l'imputation budgétaire :

L'imputation budgétaire est définie par **l'ensemble des critères budgétaires nécessaires pour tenir la comptabilité budgétaire**, pour réaliser la budgétisation et le suivi budgétaire. Les écritures de comptabilité budgétaire sont effectuées selon les critères suivants :

	Dépenses	Recettes
Obligatoires	- Nature - Destination - Opérations (lorsqu'il y en a)	- Nature - Opérations (lorsqu'il y en a)
Recommandés	Organisation budgétaire (dans le cas d'ordonnateurs secondaires notamment)	
Bonnes pratiques		- Origine
Facultatif		- Organisation budgétaire (selon les besoins de l'organisme)

Webconférence : Préparation et ouverture de l'exercice 2022

2- Mise à jour des objets de gestion et actualisation de la programmation

- **Mise à jour des imputations budgétaires des objets de gestion (suite) :**

Modification des éléments d'imputation budgétaire sur les objets de gestion :

En cas de changement de nomenclature, il est indispensable de **modifier les imputations budgétaires des objets de gestion (EJ, DP, titres de recettes, etc.) en remplaçant les imputations d'origine par les imputations « cible »**. Il s'agit là d'un prérequis à l'exécution des dépenses et recettes en 2022.

La mise à jour de l'imputation d'un engagement juridique, suite à un changement de référentiel d'un exercice à l'autre, ne doit pas générer d'impact budgétaire (en AE ou CP) sur les exercices antérieurs.

Rappel : la modification d'imputation d'un engagement des années antérieures ne peut donner lieu à rétablissement d'AE sur l'exercice en cours.

Sur la demande de paiement (quel que soit son statut) non payée sur l'exercice 2021, la mise à jour des imputations doit également être effectuée afin d'impacter les CP (lors du paiement) sur les imputations budgétaires de la nouvelle nomenclature.

Le système d'information doit prévoir la possibilité de mettre à jour de façon automatisée les différents objets de gestion (EJ, DP, titres, etc.), afin de démarrer la gestion 2022 au plus tôt.

- **Mise à jour de la programmation :**

La mise à jour des nomenclatures budgétaires implique également de **mettre à jour la programmation des crédits en fonction des modifications de référentiels**. Par exemple, en cas d'éclatement, les crédits programmés sur les axes d'imputation expirés (nature, destination...) devront être ventilés sur les nouveaux axes.

- **Mise à jour des imputations comptables des objets de gestion :**

Lors des opérations d'apurement des objets de gestion (EJ, service fait, DP), **les données d'imputation comptable (tiers, fiches immobilisation, article, ou comptes de comptabilité générale) doivent être vérifiées** afin de déterminer si une mise à jour est nécessaire pour le nouvel exercice.

Exemple : cas d'un service fait constaté en 2021 sur un compte de charges qui est supprimé en 2022 :

- charge à payer sur le compte de charge initial ;
- extourne sur le « nouveau » compte de charge ;
- certification du service fait sur le compte de charge approprié.

- **Reprise de balances d'entrée :**

En comptabilité générale, cette tâche consiste à **reprendre les soldes des comptes de bilan** (classes 1 à 5 et classe 8 **par des comptes 89X**) de l'exercice 2021 vers l'exercice 2022.

La **balance d'entrée du nouvel exercice reprendra l'intégralité de la balance de sortie** comprenant toutes les opérations de l'exercice 2021 et les opérations d'inventaire.

Aucun compte de classe 6 ou 7 ne peut être intégré en balance d'entrée 2022.

Les comptes de résultat (classes 6 et 7) sont soldés en fin d'exercice 2021 par le **compte 12X – Résultat de l'exercice lors de l'affectation du résultat**.

Dans les balances agrégées de la personne morale, un seul compte 12X peut être présenté. Le résultat patrimonial de la personne morale est soit bénéficiaire soit excédentaire.

En comptabilité auxiliaire, la reprise des balances d'entrée est effectuée à un niveau plus « fin » que le compte de comptabilité générale, au niveau de **chaque compte auxiliaire** (client, fournisseur).

Les opérations de reprise sont saisies dans le système d'information au moyen de **demandes de comptabilisation**.

Webconférence : Préparation et ouverture de l'exercice 2022

4- Volet budgétaire

- **Ouverture et allocation des AE et CP :**

En début d'année 2022, l'ouverture des AE et CP et des prévisions de recettes, leur allocation, et les éventuelles modifications relèvent de la responsabilité de l'ordonnateur principal.

Ces travaux sont indispensables au démarrage des opérations relatives à la gestion de l'exercice 2022 : commandes, factures, titre, encaissement, etc.

Ouverture des AE et CP et inscription des prévisions de recettes :

L'ouverture des AE et des CP, et l'inscription des prévisions de recettes votées par l'organe délibérant et approuvées par les tutelles se traduisent par des écritures de comptabilité budgétaire sur les différents critères d'imputation budgétaire.

Les écritures d'ouverture d'AE et CP doivent reprendre les axes définis pour la mise en place du budget, à savoir de façon obligatoire ceux liés à une nature, une destination et, le cas échéant, à une opération.

Les prévisions de recettes sont au moins rattachées à une nature et, le cas échéant, à une origine et à une opération.

Les autres axes d'imputation peuvent être indiqués à titre indicatif, dans une **logique de gestion et de pilotage**.

Webconférence : Préparation et ouverture de l'exercice 2022

5- Transmission du budget initial 2022 dans l'infocentre

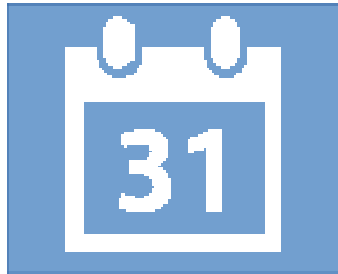
Dès lors que le budget initial est exécutoire, les documents suivants font l'objet d'une transmission dans l'infocentre. Ce fichier est dénommé « fichier de rang 00 » :

- **pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire (OCB), ce rang 00 concerne les fichiers en prévision: ABP, EFP, CRP, CAF, TFP, SPP2 ;**
- **pour les organismes non soumis à la comptabilité budgétaire (OHCB), ce rang 00 concerne les fichiers en prévision: CRP, CAF, TFP, SPP2.**

Les types de document (type_doc) des fichiers de rang 00 sont identiques à ceux des rangs mensuels ou annuels.

Pour le budget principal 01 : ABP EFP CAF CRP TFP SPP2 (6 fichiers pour les OCB) ou CAF CRP TFP SPP2 (4 fichiers pour les OHCB) ; type document le plus agrégé (01 ou 02 ou 03)

Pour les budgets annexes 02 à 49 : ABP CAF CRP TFP SPP2 (5 fichiers pour les OCB) ou CAF CRP TFP SPP2 (4 fichiers pour les OHCB) ; type document détaillé (03)



La préparation et l'ouverture de l'exercice 2022 doivent être **anticipées sur les derniers mois de l'exercice 2021 afin d'assurer une continuité de gestion dès le 1^{er} janvier 2022.**



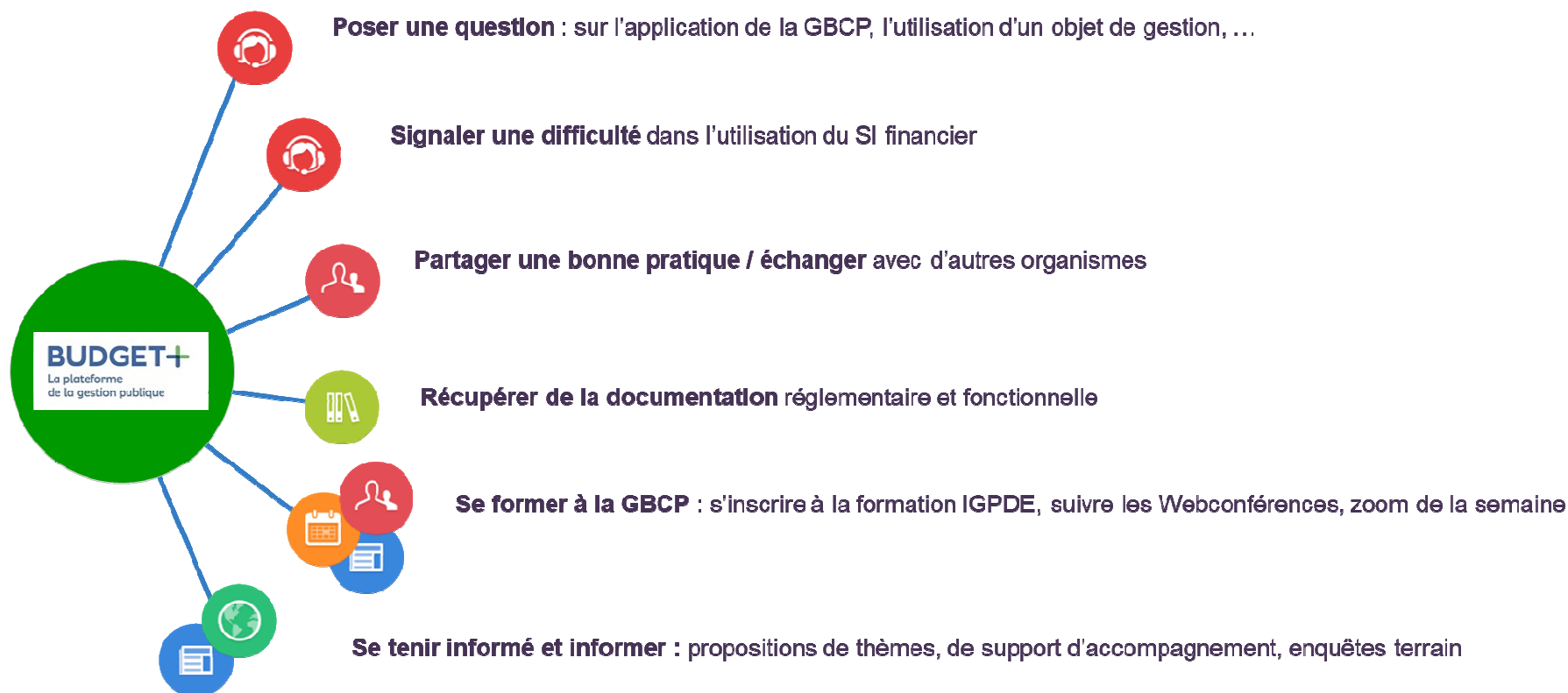
Les **différents référentiels (nomenclatures comptables, budgétaires, organisationnelles)** doivent être passés en revue et faire l'objet d'actualisations le cas échéant.
Les **objets de gestion, en tant qu'élément central de la chaîne de la dépense et de la recette,** doivent également être mis à jour si ils sont affectés par un changement de référentiel.

L'équipe GBCP Accompagnement

Contacts

Contactez l'équipe Accompagnement GBCP des ministères financiers

Réseau social de la communauté financière : <https://budgetplus.finances.gouv.fr>



Contact email pour toute question ou information complémentaires :
gbcpc.accompagnement@finances.gouv.fr

Documentation, du nouveau !

Vous avez créé un profil sur Budget + ?

Demandez à rejoindre le groupe « **Communauté financière** » (*organismes publics, ministères, contrôleurs...*)

<https://budgetplus.finances.gouv.fr/group/257>

Vous pourrez consulter la documentation mise à votre disposition.

Pour vous inscrire à Budget +

<https://budgetplus.finances.gouv.fr/?action=publicPage&uri=intranetOnePage/35015>

Envoyez-nous un courriel

Pour consulter les webconférences, et les questions-réponses (page publique accessible sans inscription) :

<https://budgetplus.finances.gouv.fr/fr/Webconference2021>

